

Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME FONCIERE

Organisation(s) Participante(s)

1. ONU-Habitat /Global Land Tool Network (GLTN)
2. Ministère des Affaires Foncières
3. Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF)

Objectif Spécifique du Fonds

Effet 6 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole.

Directeur de programme :

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :

Ministre des affaires foncières

Titre du programme REDD+ :

Programme d'Elaboration du Document de Politique Foncière de la République Démocratique du Congo

Coûts du programme :

Fonds : 3 Millions USD

Autre :

TOTAL (USD) : 3,000,000 USD

Organisations Participantes :

ONU-Habitat / GLTN, Ministère des affaires foncières, CONAREF.

Numéro du programme : (AMI 06)

Lieu du programme :

Echelle nationale
(expérimentation dans 2
Provinces pilotes à enjeux
REDD+ (Ituri et Mai-
Ndombe)

Durée du programme :

Durée totale (en mois) : 36 mois
Date de commencement prévuel :
01/01/17

¹La date de commencement officielle de tout programme REDD+ approuvé correspond au transfert de fonds par le Bureau MPTF.

Description du programme REDD+

Le programme participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+: « Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole ».

L'objectif stratégique du programme est que « d'ici 2020, une politique foncière soit adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

Les objectifs spécifiques suivants vont contribuer à l'évolution vers la finalité du programme à savoir :

1. D'ici décembre 2017, rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. D'ici décembre 2018, appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
3. D'ici décembre 2019, élaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

Dates d'examen & approbation

Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 10/11/2016
Examen du Comité Technique	Date :
Approbation du Comité de Pilotage	Date :

Signatures des Organisations Participantes

ONU-Habitat /GLTN	Nom et titre du représentant Signature Date
------------------------------	--

Ministère des Affaires Foncières	Nom et titre du représentant Signature Date
---	--

CONAREF	Nom et titre du représentant Signature Date
----------------	--

Signature du Président du Comité de pilotage

Nom Signature Date

Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME FONCIERE

Proposition de ONU-Habitat / GLTN

30 Décembre 2016

CONTENU	
CONTENU	V
ACRONYMES	VI
RESUME ANALYTIQUE	7
ANALYSE DE LA SITUATION	8
CONTEXTE DU PROGRAMME REDD+	12
<i>Cadre/Contexte</i>	12
<i>Alignement par rapport au plan d'investissement</i>	14
<i>Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés</i>	15
OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUES ET STRATEGIE D'INTERVENTION	18
CADRE DE RESULTATS	26
PLANS DE TRAVAIL, ACTIVITES ENVISAGEES ET BUDGET	32
METHODOLOGIE	33
ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION	33
FAISABILITE, GESTION DES RISQUES ET PERENNITE DES RESULTATS	34
GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	37
CONTROLE, EVALUATION ET INFORMATION	38
PLAN DE CONSULTATION PROGRAMME ET/OU EFFECTUE	39
ANNEXES	41

ACRONYMES

ANATC : Association Nationale des Autorités Traditionnelles du Congo

CACO : Cadre de Concertation de la Société Civile pour la Réforme Foncière en République
Démocratique du Congo

OSC : Organisations de la société civile

RESUME ANALYTIQUE

En vue de promouvoir la sécurisation du foncier rural, le Gouvernement a lancé en juillet 2012 un processus de réforme foncière et a adopté une feuille de route qui intègre la REDD+, avec 3 chantiers prioritaires, dont la sécurisation du foncier des communautés locales, enjeux majeur pour le REDD+. Ce processus est piloté par la Commission Nationale de Réforme Foncière (CONAREF), qui devra déployer ses structures au niveau local.

La Stratégie-cadre nationale REDD+ (adoptée en novembre 2012) identifie la sécurisation foncière comme l'un de ses 7 piliers et la dernière version (mai 2013) de la Matrice de gouvernance économique, prévoit « En conformité avec la Stratégie-cadre nationale REDD+, la définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement des zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+ ».

En vue de contribuer au processus de la réforme foncière en cours en RDC, ONU-Habitat /GLTN en collaboration avec le Ministère des affaires foncières et la Commission Nationale de la Réforme foncière (CONAREF) se proposent de soumissionner à l'AMI 06 sur le foncier que lance CAPI dans le cadre du Fonds Nationale REDD+ de la RDC.

L'objectif général du programme proposé est d'élaborer un Document de Politique Foncière de la RDC. Les objectifs spécifiques suivant vont contribuer à l'évolution vers la finalité du programme à savoir :

1. D'ici décembre 2017, rendre fonctionnelle la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. D'ici décembre 2018, appuyer les communautés et élaborer des guides méthodologiques pour renforcer les cadastres, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
3. D'ici décembre 2019, élaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC et des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

Pour y arriver, les stratégies d'intervention suivantes sont envisagées :

Axe 1. Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF : 1) Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques), 2) Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales); 3) Opérationnaliser coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe); 4) Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers; 5) Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière.

Axe 2. Élaboration du document de la politique foncière : 1) Revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier; 2) Élaboration du draft du document de la politique foncière; 3) Élaboration des synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière; 4). Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes); 5) Organisation des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques; 6) Élaboration du document de

politique foncière ; 7) Organisation d'un atelier national de validation du Document de politique foncière; 8) Élaboration des textes juridiques complémentaires.

Axe 3. Appuyer les communautés et produire deux guides méthodologiques

1) Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD (Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote, Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes) ; 2) Elaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers (Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre, Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comites fonciers, Editer et diffuser les guides).

L'existence d'un Document de Politique Foncière de la RDC aura certainement des effets positifs en termes d'attrait des investissements REDD+, de réduction de l'impact sur la forêt de l'agriculture itinérante, du respect des droits des peuples autochtones, de la gouvernance foncière et de la stabilité du pays.

ANALYSE DE LA SITUATION

Le régime juridique foncier de la RDC demeure l'un des moins incitatifs d'Afrique pour les communautés rurales et peuples autochtones (Mpoyi, 2010). Celles-ci sont en effet dans l'insécurité foncière : attribution par l'État de concessions (minières ou forestières) sur des terres gérées par des communautés locales, vente de terres par des chefs coutumiers, conflits entre occupants voisins, absence de définition claire des droits fonciers des PA, etc. (Fétiveau et Karsenty, 2010, *Rainforest Foundation Norway*, 2012). Et les situations d'insécurité politique due à des conflits internes (notamment les rebellions des provinces de l'Est de la RDC), guerres à répétitions au niveau des pays de la CIRGL (Centre Afrique, Sud Soudan, Burundi, etc.) entraînant des déplacements internes et externes des populations, fragilisent davantage les efforts de sécurisation foncière (ONU-Habitat/ GLTN, Juin 2016).

L'article 389 de la loi foncière n° 73/021 promulguée en 1973 prévoyait qu'une ordonnance du Chef de l'État réglerait les droits de jouissance des Communautés rurales sur leurs terres, mais cette ordonnance n'a jamais été publiée. Actuellement, 65% des affaires locales traitées par les tribunaux en RDC concernent le foncier (*ibid*).

La gestion foncière coutumière par les chefs de terres est prédominante tant dans en milieu rural et péri-urbain. Le constat est que moins de 3% des terres seraient couvertes par un titre foncier. La sécurisation par le titre foncier est inaccessible aux communautés rurales et peuples autochtones tant sur le plan cognitif - ignorance des procédures - que matériel - inaccessibilité des services fonciers (73, alors qu'il y a 145 Territoires) - ou financier - frais élevés et peu prévisibles (Fétiveau et Karsenty, 2010).

En vue de promouvoir la sécurisation du foncier rural, le Gouvernement congolais a lancé, en juillet 2012, un processus de réforme foncière et a adopté une feuille de route qui intègre la REDD+, avec 3 chantiers prioritaires, dont la sécurisation du foncier des communautés locales, enjeux majeur pour le REDD+. Ce processus qui est piloté par La Commission nationale de réforme foncière (CONAREF), devra déployer ses structures au niveau local². Aussi, il a adopté

² Des arrêtés du Ministre des affaires foncières viennent d'être signés en avril 2016 pour décliner en provinces la CONAREF et ainsi répondre aux exigences du processus de réforme.

une feuille de route qui intègre la REDD+, avec 3 chantiers prioritaires, dont la sécurisation du foncier des communautés locales, enjeux majeur pour le REDD+.

L'intervention d'ONU-Habitat dans le secteur foncier en République démocratique du Congo remonte à 2009, période à laquelle il a été demandé de traiter les questions foncières dans le contexte du processus de stabilisation. Son accent a été mis sur les provinces de l'Est, d'abord au Nord-Kivu, puis sur une expansion géographique vers les provinces de l'Orientale et du Sud-Kivu. D'autres activités de stabilisation régionales ont débuté début 2013 dans la réponse de l'Équateur (ancienne province) à un afflux élevé de personnes déplacées. Le projet a établi l'hypothèse selon laquelle l'existence de conflits fonciers était en partie considérée comme le résultat d'une mauvaise gouvernance structurelle des terres fonctionnant dans un cadre juridique et institutionnel désuet qui devait être abordé. Les conclusions de deux évaluations externes (Janvier 2012 et Novembre 2014) ont appuyé la pertinence du programme, soulignant son succès dans un environnement social et politique extrêmement difficile avec une instabilité institutionnelle au niveau du Ministère des affaires foncières et à la CONAREF.

Au moment où ONU-Habitat/ GLTN vient de lancer le *Programme Plan d'Aménagement Foncier Participatif* (janvier 2016) dans les Provinces de l'Ituri, du Nord Kivu et Sud Kivu, la mise en œuvre du *Programme d'élaboration du Document de Politique Foncière* nécessitera des changements fondamentaux dans la structure actuelle, les activités et la gestion opérationnelle de la CONAREF.

Tableau 1. Analyse des écarts entre le prévu et le réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues dans le document de programmation³

Axe interventions	Activités prévues	Activités réalisées		Activités non réalisées		Activités en cours	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Axe 1 : Clarification, reconnaissance et sécurisation des droits fonciers locaux	9	0	0%	0	0%	0	0%
Axe 2 : Appui institutionnel et développement des capacités	19	4	21%	15	79%	0	0%
Axe 3 : Gouvernance, information et administration foncière	17	0	0%	17	100%	0	0%
Axe 4 : Aspects transversaux et questions émergentes	9	0	0%	9	100%	0	0%
Axe 5 : Aspects transversaux et questions émergentes	14	0	0%	14	100%	0	0%
Axe 6 : Politique et législation foncière	16	0	0%	16	100%	0	0%
Synthèse de l'analyse	84	4	5%	80	95%	0	0%

La Stratégie-cadre nationale REDD+ (adoptée en novembre 2012) identifie la sécurisation foncière comme l'un de ses 7 piliers et la dernière version (mai 2013) de la Matrice de gouvernance économique, prévoit « En conformité avec la Stratégie-cadre nationale REDD+, la définition des réformes foncières nécessaires à l'accompagnement des zones de développement économique et à la réalisation d'initiatives pilotes REDD+ ».

Au niveau décentralisé, notamment en Province du Nord Kivu, l'Assemblée provinciale du Nord Kivu a été la première à voter en 2012 un édit provincial « portant rapport entre les chefs

³ République Démocratique du Congo, Ministère Des Affaires Foncières, Rapport de l'atelier d'évaluation du processus de mise en œuvre de la réforme foncière en RDC, Kinshasa, Juin 2015.

*coutumiers, chefs terriens et exploitants agricoles sur la gestion des terres coutumières*⁴ », avancée concrète vers la prévention des conflits et la sécurisation foncière.

Dans le cadre de la REDD+, la sécurisation foncière devrait avoir des effets positifs en termes de :

- **Attraction des investissements :** Le contexte d'insécurité foncière fragilise la politique du Gouvernement visant à stimuler l'investissement en milieu rural, via notamment le lancement d'une réforme de l'aménagement du territoire et la mise en place de « pôles de croissance » (Note de cadrage REDD+ et foncier, 2013) ;
- **Réduction de l'impact sur la forêt de l'agriculture itinérante :** La RDC dispose de 135 M ha de terres agricoles (34% du territoire), dont moins de 10% est cultivé (Note de politique agricole, 2009). L'agriculture est en grande partie itinérante et sans options alternatives, les agriculteurs congolais continueront de brûler la forêt ! La population, croissante, aura besoin davantage de terres agricoles. La sécurisation foncière et l'intensification agricole sont nécessaires pour développer des pratiques alternatives à la défriche-brûlis – moins consommatrices en espace et plus productives-, rehausser le niveau de vie en milieu rural et rendre la population sensible au planning familial pour réduire la démographie galopante. Aussi, la clarification foncière est un préalable important à des mécanismes incitatifs tels que les PSE (paiement pour services environnementaux), outil largement utilisé dans le cadre des Programmes Intégrés, et permettant de servir de base à des travaux de planification spatiale et de gestion des ressources naturelles au niveau des terroirs villageois.
- **Respect des droits des peuples autochtones :** Les populations autochtones et leurs droits fonciers coutumiers ne sont pas reconnus, ni par la loi, ni par la plupart des coutumes locales, et leurs revendications sont nombreuses. La non-garantie des droits de ces peuples autochtones et, plus largement, des communautés locales, porte atteinte à leurs moyens de subsistance et compromet leur intégrité culturelle et économique ;
- **Gouvernance foncière et stabilité:** A forte composante foncière, les conflits armés, principalement en Ituri et au Kivu ces dernières années, ont révélé l'importance de la « bombe à retardement foncière » qui s'est installée, particulièrement dans les zones densément peuplées du pays. En effet, sans règles foncières claires, il est difficile de fixer et sécuriser des populations déplacées ; il n'est pas possible non plus de démobiliser des jeunes ou d'anciens soldats. Comme souligné ci-haut, ONU-Habitat / GLTN a développé un programme foncier dans cette zone Est du pays avec une expérience de coordinations des acteurs, de médiation, d'appui à l'administration foncière et de sécurisation foncière.

Enfin, la mise en œuvre effective de la REDD+ en RDC nécessite le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et autres parties prenantes dans la gouvernance des ressources naturelles. Dans un contexte de capacités limitées, de présence faible de l'État en particulier dans les zones forestières, et de faible gouvernance à tous les niveaux, il est nécessaire de doter les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) d'une vision dynamique, globale et commune du devenir de leur espace.

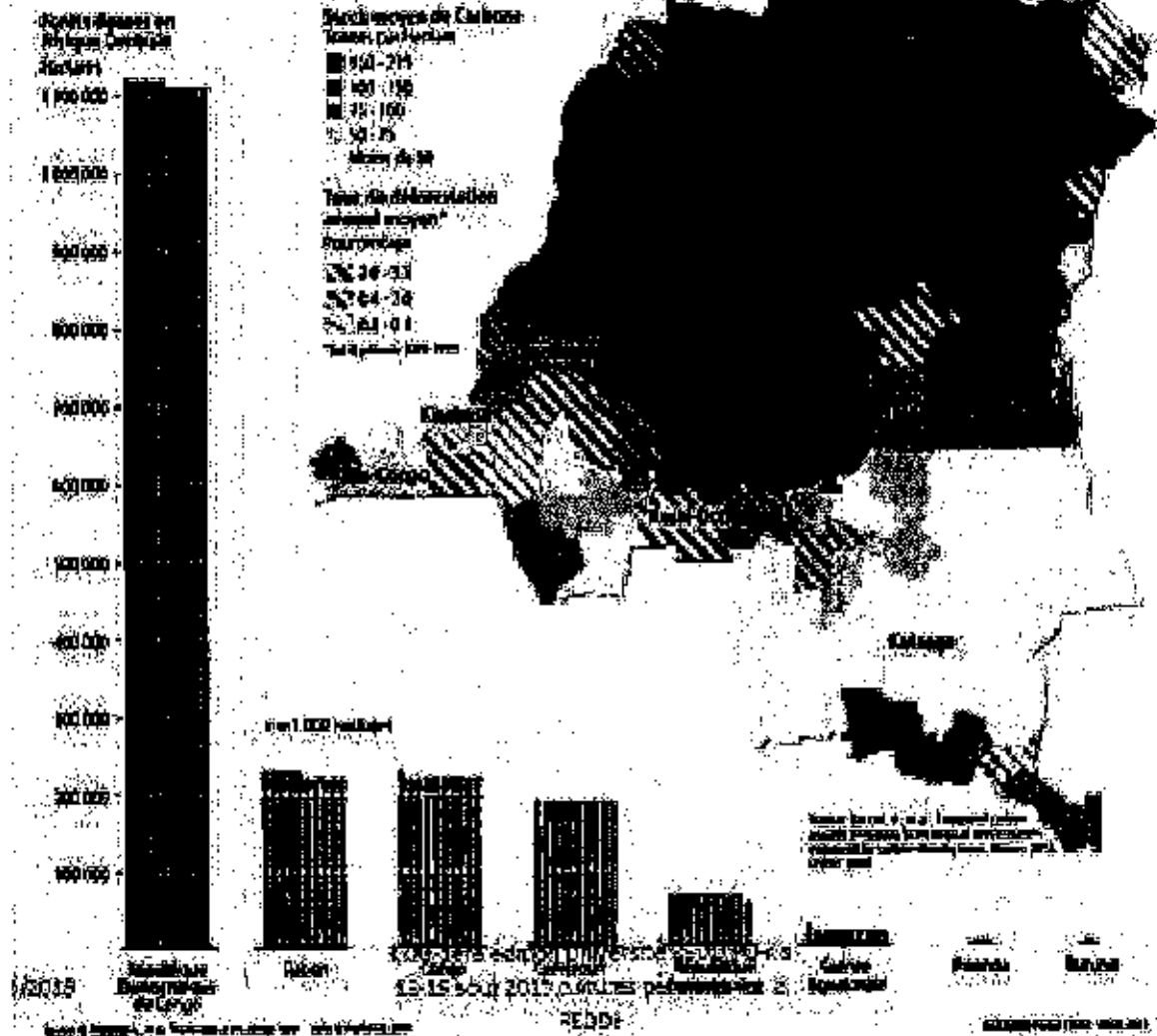
En ce qui concerne la localisation du programme, notons que la définition d'une politique foncière a une vocation nationale. Mais, compte tenu du budget disponible et du temps, nous allons focaliser nos interventions sur le terrain dans deux provinces pilotes à enjeux REDD+, à savoir la Province de l'Ituri et celle de Mai-Ndombe.

Partant de la carte de la RDC ci-dessous, définissant les sites les plus menacés face aux enjeux REDD+, le choix de ces deux provinces s'explique par, d'une part la présence simultanée d'au moins un projet REDD+ développées ou en cours de développement pouvant permettre de créer

⁴ONU-Habitat/ GLTN a conduit des consultations multi-acteurs sur l'effectivité de cet édit en 2015.

des synergies dans la mise en œuvre des activités sur le terrain (cas des programmes intégrés) ; et d'autre part, la différence de contexte du foncier de la RDC ; la réalité de sécurisation du foncier rural à l'Est n'est pas nécessairement la même à l'Ouest.

République Démocratique du Congo: un stock de carbone menacé



CONTEXTE DU PROGRAMME REDD+

Cadre/Contexte

Le foncier est une question extrêmement complexe et source de très nombreux conflits en RDC. Dans les faits, bien que la loi du 20 juillet 1973, dite loi foncière, confie à l'Etat la gestion des terres, qu'elles soient urbaines ou rurales, la majeure partie de ces terres continue à relever du régime coutumier à travers lequel les chefs coutumiers revendiquent une légitimité historique et sociale de gestion. Pour nombreux acteurs de la RDC, l'existence de chevauchements dans la gestion foncière correspond à des droits d'utilisation des terres octroyés par différents ministères et très fréquemment, le Ministère des mines, le Ministère de l'environnement, de la conservation de la nature et du tourisme (MECNT), et, dans une moindre mesure, le Ministère de l'agriculture.

L'administration foncière et les autorités territoriales locales (maires, bourgmestres, administrateurs de territoire, chefs de chefferie, de secteur, de groupement, de localité, de village) violent constamment les dispositions impératives de la loi foncière. Selon le cas, ces autorités « régularisent » des situations contraires à la loi ou tout simplement, sans en avoir la compétence, attribuent des droits sur des parcelles et délivrent des « titres » non reconnus par la législation. Les populations se livrent quant à elles à des transactions foncières selon des modalités diverses qui de fois ne renvoient ni à la loi ni à la coutume, ou à des morcellements des parcelles détenues en vertu de ces faux titres fonciers.

Ces pratiques révèlent les faibles capacités des services fonciers de l'Etat entre autres⁵: i) la faiblesse des capacités de prise charge du secteur, par ailleurs inhérente à l'ensemble de l'administration publique ; ii) l'absence d'équipements modernes ; iii) l'absence d'un système adéquat de gestion de l'information foncière et de conservation des archives ; (iv) le manque de transparence dans les opérations foncières (délivrance des documents, enquêtes de vacances de terre); iv) les conflits entre l'administration foncière et les autorités traditionnelles ; v) l'inexistence d'un cadre d'harmonisation entre les différentes administrations dont les attributions ont une incidence sur le foncier.

Même si la RDC reste un Etat fragile dans les domaines de la gouvernance politique et économique, ainsi que de la stabilité sécuritaire à l'Est du pays, il est l'un des pays de la région des Grands Lacs où le rythme de la production des outils politiques et légaux associés à la territorialité, à la terre et aux ressources naturelles est très soutenu.⁶

Ces dernières années, les débats sur la planification (foncière) ont permis d'identifier le besoin d'inclure des informations relatives à l'occupation des terres et aux revendications foncières formulées par des particuliers et des communautés sur la base de leur utilisation coutumière. Mais, à ce jour, aucun terrain d'entente n'a été trouvé sur la façon d'y parvenir. La planification de l'utilisation des terres est parmi les aspects à observer attentivement pour pouvoir mesurer les progrès accomplis concernant la mise en œuvre des principes respectueux des droits fonciers des communautés locales.

⁵ RDC, Ministère des Affaires foncières, Atelier National de la Réforme foncière, Rapport, Kinshasa du 19 au 21 juillet 2012 ; United Nations, Economic and social Council, Economic Commission for Africa, Cadastre in the Democratic Republic of Congo and cadastral and terrestrial land tenured systems, 23 November 1998.

⁶ A titre d'exemple on peut citer la Constitution de 2006 ; Loi 011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier ; Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier ; Loi n° 11.022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture en RDC ; Loi organique 08/016 du 7.10.2008 sur la décentralisation, Loi organique 08/018 du 7.10.2008 sur les entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et la province ; Loi organique 10/011 du 18.5.2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces ; Loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.

Ce qui exige une bonne compréhension des stratégies des systèmes socio-économiques des populations forestières fondées sur l'agriculture itinérante sur brûlis, ses relations avec la dégradation des forêts et son impact sur la sécurité de la tenure. Cette situation impose une analyse en deux directions, d'une part sur l'impact des systèmes de production sur la tenure, ou l'utilisation de certains systèmes comme outil local de sécurisation foncière, et d'autre part, les possibles effets de certaines formes de sécurisation foncière, tant formelle qu'informelle sur ces mêmes systèmes.

En effet, le contexte foncier actuel constitue un grand frein à l'investissement, national ou international et entraîne une mise en valeur des terres insuffisante ainsi qu'une vision à court-terme et donc non durable de l'exploitation des ressources naturelles, notamment les ressources forestières. La mise en valeur des terres sur la base du Code foncier actuel n'est de plus pas propice à la REDD+ puisque la coupe de la forêt représente une preuve de mise en valeur mais pas sa préservation (ou alors par l'intermédiaire d'une concession de conservation, réservée à des acteurs disposant de moyens conséquents).

Consciente de ces difficultés, la République Démocratique du Congo a initié, en juillet 2012, un processus de réforme foncière avec 3 volets. Il s'agit de parvenir, à terme, à une limitation, voire une éradication des conflits fonciers et des violences d'origine foncière ; à assurer une meilleure protection des droits fonciers des personnes physiques et morales et à stimuler l'investissement dans le respect de la durabilité environnementale et sociale.

A l'issue de l'atelier national, tenu du 19 au 21 juillet 2012 à Kinshasa, une feuille de route consensuelle pour la réforme foncière qui a été détaillée ultérieurement dans un « Document de programmation » demeurant un instrument de planification technique, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du processus de la réforme foncière (document jugé non actuel pour /par le gouvernement - voir réunion de comité de pilotage de la CONAREF du 30 Mars 2016). En vue de l'exécution de ce Document de Programmation, sur proposition du Ministre des Affaires Foncières, le Premier Ministre, Chef du gouvernement, a adopté le Décret n°13/016 du 31 mai 2013, portant création de la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF). Installée au mois de Mai 2013, la CONAREF, qui est l'organe de pilotage du processus, a connu une longue période de disfonctionnement qui ne lui ont pas permis de dérouler convenablement la feuille de route de la réforme.

En 2015, avec l'appui de ONU-Habitat/ GLTN, le Ministère des Affaires Foncière a organisé un atelier national d'évaluation du processus de la réforme foncière. Parmi les recommandations les plus fortes de cet atelier figurait la révision du décret de Mai 2013 portant création et organisation et fonctionnement qui est l'une des principales sources du blocage institutionnel du processus.

C'est ainsi que le 9 Décembre 2015, le Premier Ministre a modifié le Décret de 2013 sur l'organisation et le fonctionnement de la CONAREF auquel il avait été reproché beaucoup de faiblesses. Suite à la prise de ce décret, il s'est tenu, le 30 Mars 2016, la première réunion du Comité de Pilotage de la CONAREF dont les membres sont désormais des Ministres. Cela constitue une avancée importante qui montre que le processus de la réforme foncière reste dans les priorités du gouvernement malgré les défis qui se posent pour le fonctionnement efficace et régulier des organes chargés de conduire ledit processus.

Après les délibérations du Comité de Pilotage, le 15 Avril 2016, le Ministre des Affaires Foncières, a pris les arrêtés portant respectivement composition, organisation et fonctionnement du

Secrétariat Permanent; Création des Coordinations Provinciales ; et Nomination des membres de la cellule Technique de la CONAREF.

Le gouvernement a tout de même déjà entrepris des actions pour traiter la gouvernance foncière y compris le besoin de la mise en place des systèmes d'informations foncières. Il s'agit notamment de la mise en place des coordinations foncières au niveau de 3 provinces (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) à l'occurrence le comité de coordination sectorielle foncière en Province du Sud Kivu par l'Arrêté Provincial n° 15/009/GP/SK du 02/02/2015, la coordination foncière du Nord Kivu, la commission foncière de l'Ituri. Le Nord Kivu a légiféré sur les rapports entre les chefs coutumiers, les chefs terriens et les exploitants agricoles en matière foncière.

Encadre 1. Cadre légal et institutionnel de la CONAREF

- Le Décret n° 13/016 du 31 mai 2013 portant création, organisation et fonctionnement de la CONAREF;
- L'Arrêté Ministériel n°0145 du 20 Juillet 2013 portant Désignation des Membres du Comité de Pilotage;
- L'Arrêté Ministériel n° 0163 du 18 Janvier 2013 portant Règlement Intérieur de la CONAREF;
- L'Arrêté Ministériel n°0173 du 21 mai 2014 portant nomination du personnel du Secrétariat Technique.
- L'Arrêté conjoint fixant le taux du jeton de présence des membres du Comité de Pilotage (Art. 9 Décret).
- 9 Décembre 2015 : Décret du Premier Ministre modifiant le Décret de 2013 sur l'organisation et le fonctionnement de la CONAREF.
- 15 Avril 2016 : Arrêtés du Ministre des Affaires Foncières portant respectivement composition, organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent; Création des Coordinations Provinciales ; et Nomination des membres de la cellule Technique de la CONAREF.
- L'Arrêté portant création et fonctionnement des Coordinations Provinciales (Art. 12 Décret).

Depuis juin 2015, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat (MATUH) avec l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'initiative USAID/ World Resources Institute, a lancé la réforme de l'Aménagement du Territoire.

Afin d'accompagner ce processus sur le long-terme et d'assurer une prise en compte harmonieuse des préoccupations spécifiques liées à la REDD+, il est essentiel de promouvoir l'adoption d'une politique foncière de la RDC. L'objectif poursuivi étant de soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ en RDC et contribuer ainsi à la permanence des réductions d'émissions (sécurité juridique) tant pour les porteurs de projets REDD+ que pour les autres parties prenantes comme les ménages ruraux.

Alignement par rapport au plan d'investissement

Le programme proposé sur le foncier participe à l'atteinte de l'effet 6 du Plan d'Investissement REDD+: « Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole ». Ce programme s'inscrit également dans la logique de relancer et d'accompagner le processus de réforme foncière en cours en RDC lancé depuis juillet 2012.

Une articulation est faite avec la mise en œuvre des programmes intégrés. En effet, en matière de programmes intégrés, les priorités ont ciblé les grandes zones de déforestation, qualifiées de zones d'enjeux REDD+ prioritaires, notamment i) les provinces traversées par la nationale 4, axe de migration et de production artisanale incontrôlée du bois destiné à l'exportation et ii) le Mai-Ndombe, grand espace forestier et principale source actuelle du charbon de bois de Kinshasa.

C'est pourquoi nous avons choisi deux zones pilotes à enjeux REDD+, la Province de l'Ituri et celle de Mai-Ndombe afin de pouvoir tester sur le terrain comment nous pouvons bien opérationnaliser les Coordinations Provinciales de la CONAREF mais aussi un observatoire provincial du foncier rural. Comme nous l'avons souligné, le choix de ces deux provinces pilotes s'explique par la présence des programmes intégrés REDD+ mais aussi par la diversité des situations relatives à la sécurisation foncière.

Il est essentiel de noter que l'idée de mettre en place un observatoire provincial sur le foncier se fera en cohérence et harmonie avec les activités de la CONAREF. En effet, comme l'ont souligné les participants de l'atelier organisé au siège de la CONAREF le 28 octobre 2016 en vue validation du Programme de l'élaboration du document de la politique foncière de la RDC, pour le Gouvernement, la réforme foncière devait être, en principe, menée par l'Administration foncière de la République mais il a volontairement fait le choix de mettre en place la Commission Nationale de la Réforme Foncière. Celle-ci est une sorte d'observatoire foncier pour l'administration foncière telle qu'elle existe. La CONAREF a pour mission d'accompagner l'administration foncière dans la réforme. Il se dégage que la mise en place d'un observatoire du foncier qui fonctionnerait en même temps que la CONAREF reviendrait à créer un « observatoire de l'observatoire du foncier congolais ».

Enfin, les composantes du présent programme s'alignent au contenu du Programme d'investissement du Fonds Nationale REDD+ et vont même au-delà étant donné que les résultats attendus sont :

1. D'ici décembre 2017, rendre fonctionnel la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
2. D'ici décembre 2018, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
3. D'ici décembre 2019, élaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC.

Expérience des Organisations Participantes dans le domaine et enseignements retirés

ONU-Habitat / GLTN dispose d'une expérience en matière de développement des politiques foncières, des outils fonciers pro-pauvres flexibles, abordables, sensibles au genre et aux conflits au niveau global, régional et en RDC. Il appuie le processus de la réforme foncière en cours en RDC et des programmes fonciers dans certains pays du monde, notamment au Sénégal, Mali, Uganda, Zambie, Namibie, Afghanistan, Irak, Syrie, Colombie, Haïti, Liberia, Soudan du Sud et Philippines.

Cette agence a développé des guides et des manuels sur les questions environnementales à prendre en compte dans la gestion foncière et la planification spatiale et dispose aussi d'une expérience dans le domaine de la planification environnementale (Burkina Faso, Iles Salomon, Ghana, Sénégal), notamment la protection de l'environnement et les changements climatiques.

Dans les lignes précédentes, nous avons signalé que le Programme Foncier de ONU-Habitat / GLTN en RDC remonte à 2009.

Depuis 2012, le Réseau Mondial des Instruments Fonciers en partenariat avec le Bureau Régional pour l'Afrique de ONU-Habitat (ROAF) et le Ministère des Affaires Foncières, offre un appui au processus de réforme foncière en RDC, en tenant particulièrement compte de la gestion des connaissances, de la coordination des acteurs dans le secteur foncier, y compris les partenaires techniques et financiers, du développement de ses outils fonciers, notamment les critères d'évaluation du genre⁷, et le Modèle de Domaine de la Tenure (STDM)⁸, etc.

De plus, ONU-Habitat/GLTN a conduit un Programme de sécurisation foncière intégrée pour la réintégration et la relance communautaire à l'Est de la RDC en partenariat avec PNUD-FAO.

En outre, une riche expérience en matière de réintégration durable des rapatriés et retournés par la prévention et la résolution des conflits fonciers été développée par ONU-Habitat/GLTN en Equateur de décembre 2013 à mars 2015, particulièrement dans l'actuelle Province du Sud-Ubangi. En effet, à travers une approche communautaire, en partenariat avec Search For Common Ground, UNHCR, et les ONG locales y compris celles des femmes et des jeunes, UN-Habitat/GLTN a mobilisé les structures locales pour la résolution à l'amiable des différends relatifs à l'accès aux ressources naturelles et aux forêts. Cela à la suite du conflit sanglant entre les ethnies Enyele et Bomboli dans le Secteur de Dongo qui avait poussé sur le chemin de refuge plus de 160.000 personnes.

Des outils de gestion des conflits relatifs à l'accès aux ressources naturelles ont été développés à l'usage des structures locales, pour rendre durable la reconstruction tissu du sociale déchiré par les multiples violents et récurrents et ramener la paix.

A l'issue des interventions de ce projet, à cause du dialogue intercommunautaire, plusieurs conflits collectifs à caractère interethnique autour de l'exploitation des forêts et de l'exploitation des ressources naturelles, entre les populations en conflit ont fait l'objet d'accords et d'engagements mutuels entre communautés. Ainsi, de plus de 50.000 ménages dans le secteur de Dongo, Bomboma, Bolingo vivent en harmonie et 400 ménage ont eu accès à des terres sécurisées à Dongo grâce à une collaboration parfaite avec les services de l'administration foncière.

Il a aussi l'avantage d'avoir déjà testé sur le terrain des stratégies de partenariat multi-acteurs et en connaît le prix. Il va le renforcer davantage en jouant surtout sur le partenariat centrée sur le *faire-faire* à travers, notamment le Cadre de Concertation des Organisations et Réseaux de Société Civile pour l'Amélioration de la gouvernance Foncière en RDC (CACO), au niveau national et en provinces.

En 2013- 2014, ONU-Habitat / GLTN a mené une étude sur les femmes et l'accès à la terre dans l'Est de la RD Congo. L'étude a conclu sur la nécessité de renforcer les capacités des femmes dans divers domaines liés à la gouvernance foncière (résolution des conflits fonciers, administration foncière, cadre juridique foncier). En dépit du fait que les femmes seront incluses dans les institutions qui dirigent le processus d'aménagement du territoire, une formation spéciale leur sera également accordée pour pouvoir contribuer au processus décisionnel. Les femmes seront à la fois des bénéficiaires et des acteurs du processus, sachant que le système de démarcation des terres permettra de clarifier les droits fonciers des femmes.

⁷ <https://landportal.info/fr/debates/2016/partager-les-meilleures-pratiques-et-les-enseignements-%C3%A0-1%E2%80%99appui-de-la-promotion-des>

⁸ <http://stdm.gltm.net/>

Aussi, sur base de son expérience, ONU-Habitat/ GLTN est conscient qu'en RDC les jeunes sont très vulnérables en matière d'acquisition de terres et d'appropriation sociale et économique. Au niveau communautaire, l'accès des jeunes à la terre pour des activités productives est très limité et c'est pire quand il s'agit de jeunes filles qui sont souvent marginalisées. Au niveau communautaire, leur niveau de participation aux débats relatifs à la terre et leur connaissance des procédures d'administration foncière sont très faibles. Ces deux aspects prédéterminent leur vulnérabilité et leur prédisposition à être manipulés par certains leaders et groupes armés. Ce manque de compréhension éclairée sur les questions foncières est amplifié par la recherche de moyens de subsistance adéquats et durables. À cet égard, l'inscription dans des groupes armés ou dans les conflits intercommunautaires liés à la terre devient une option viable pour obtenir une ressource minimale pour la vie quotidienne. Cette attitude conduit à la destruction des forêts et à une exploitation non rationnelle des ressources naturelles. ONU-Habitat / GLTN a développé un outil⁹ sur le foncier et la jeunesse pour renforcer la capacité des jeunes à devenir des acteurs de changement dans le système de gouvernance foncière mais aussi comme un observatoire de la mauvaise gestion et l'administration des terres.

En Janvier 2016, ONU-Habitat / RDC conjointement avec le gouvernement provincial du Nord Kivu et avec l'appui de GLTN, a lancé le Programme sur le « Plan d'Aménagement Foncier Participatif » (PAFP), avec le financement de DFID. Les concertations ont permis d'identifier les activités de développement du Plan d'Aménagement Foncier Participatif, et ce, à travers des projets pilotes dans les provinces de l'Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu. GLTN s'est engagé à soutenir l'équipe pays dans la conception du document du programme PAFP, de développer les capacités du gouvernement, de l'administration foncière, de ONU-Habitat et d'autres parties prenantes y compris les organisations de la société civile, du secteur privé et les organisations de base ou des communautés. Aussi, GLTN va-t-il appuyer les projets existants en vue de leur fournir une valeur ajoutée aux acteurs, institutions et initiatives qui démontrent ou offrent des opportunités pour la sécurité foncière en faveur des pauvres urbains et ruraux. Il va également contribuer à renforcer les capacités et la possibilité de générer, d'améliorer et de diffuser les connaissances, et éventuellement, d'influencer la coordination et les relations entre les acteurs.

Enfin, il est essentiel de noter que l'ONU-Habitat / GLTN est soumis aux règles de gestion, d'audit et de passation des marchés des Nations Unies. En effet, un service spécialisé de l'UN-Habitat s'occupe de la revue des procédures de passation des marchés et d'appel d'offres (UNON). Un service d'audit a été aussi mis en place en plus d'une équipe de gestion administrative et financière au niveau de la RDC et du siège de l'UN-Habitat à Nairobi.

⁹ <http://www.gltt.net/index.php/land-tools/gltt-land-tools/youth-responsiveness-criteria-to-land>

Partenaires d'exécution nationaux

Le Programme sera exécuté sous la tutelle du Ministère des Affaires Foncières. Il sera exécuté par l'UN-Habitat/GLTN avec la collaboration étroite de la CONAREF. Il verra aussi la participation des organisations de la Société civile.

Autres organisations participantes

Le Programme travaillera en étroite collaboration avec l'administration foncière aux niveaux national (Secrétariat Général) et local (circonscriptions foncières dans les 2 zones pilotes – Ituri et Mai-Ndombe) ainsi qu'avec les autres organisations locales actives sur le terrain, dans notamment la clarification des droits fonciers locaux et la résolution des conflits fonciers. Dans la Province de l'Ituri par exemple, les organisations suivantes seront associées à la mise en œuvre du Programme. Il s'agit, notamment de l'Université Chrétienne Bilingue du Congo (UCBC) , de la Commission foncière de l'Ituri (CFI) , du Réseau CRBF(Réseau pour la Conservation et la Réhabilitation des Ecosystèmes Forestiers regroupant 32 organisations membres actifs au Nord Kivu et en province de l'Ituri) ce dernier étant Point Focal RRN-Réseau Ressources Naturelles et GTCR-R(Groupe de Travail Climat REDD Rénové) au Nord Kivu, Centre de Formation et d'Appui au Développement Durable (CEFAD) , AAP-Aide et Action Pour la Paix , de l'ONG Innovation pour la Gestion de l'Environnement et Développement Durable (IGED) ,^{8ème} CEPAC-programme pygmées, PAP-RDC-programme d'appui au développement des populations forestières de la RDC10, PIDP- Nord Kivu(Programme d'intégration des peuples Pygmées), .

En ce qui concerne la Province de Mai-Ndombe, les organisations locales déjà ciblées impliquées dans le Programme de réduction d'Emissions (ER-Program Mai-Ndombe) et PIREDD de la Banque Mondiale seront impliquées dans la mise en œuvre de ce programme. A titre illustratif, nous citons : REPALEF-antenne de Mai Ndombe, les Fédérations provinciales des organisations des producteurs agricoles du Congo –CONAPAC, CARITAS Congo à travers les CARITAS DEVELOPPEMENT au sein des Diocèses de Kinshasa et Inongo, l'ONG Nouvelle Vision pour le Développement (NVD) et le Centre d'Accompagnement de la Population pour le Développement de Mai-Ndombe (CADIM).

La synergie de ces acteurs sur le terrain basée sur des contrats de performance REDD+, servira de levain pour impulser une plus grande participation de la base au processus de réforme vers le sommet stratégique provincial et induire ainsi un changement de comportement en faveur de la paix sociale et d'une bonne gestion foncière.

Autres partenariats à développer

Le processus de réforme foncière étant une préoccupation nationale urgente et faisant objet de la lettre d'intention CAFI, d'autres collaborations seront développées avec les porteurs de programmes intégrés qui seront mis en œuvre dans le cadre du Fonds National REDD+. Ces partenariats seront identifiés en fonction des décisions du FONAREDD sur le choix des institutions porteuses de programmes intégrés à l'échelle des provinces cibles de l'Ituri et de Mai-Ndombe afin de faciliter la mise en œuvre du programme sur le terrain et aussi de capitaliser les leçons apprises dans la réalisation de ces programmes au regard de la problématique foncière.

OBJECTIFS GENERAL ET SPECIFIQUES ET STRATEGIE D'INTERVENTION

¹⁰ PAP-RDC : anciennement programme d'assistance aux peuples pygmées.

L'objectif stratégique du programme est que « d'ici 2020, une politique foncière soit adoptée - équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières».

Les objectifs spécifiques suivant vont contribuer à l'évolution vers la finalité du programme à savoir :

1. D'ici décembre 2017, rendre fonctionnel la CONAREF pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux;
2. D'ici décembre 2018, capitaliser les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC ;
3. D'ici décembre 2019, élaborer et valider de manière participative le Document de Politique foncière de la RDC ainsi que produire des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés.

Les stratégies d'interventions suivantes permettront de traduire en activités les ambitions du programme.

Il s'agit des axes stratégiques suivants :

Axe 1. Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF : 1) Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques), 2) Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales); 3) Opérationnaliser coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe); 4) Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers; 5) Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière.

Axe 2. Élaboration du document de la politique foncière : 1) Revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier; 2) Élaboration du draft du document de la politique foncière; 3) Élaboration des synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière; 4). Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes); 5) Organisation des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques; 6) Élaboration du document de politique foncière ; 7) Organisation d'un atelier national de validation du Document de politique foncière; 8) Élaboration des textes juridiques complémentaires.

Axe 3. Appuyer les communautés et produire deux guides méthodologiques

1) Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD (Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote, Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes) ; 2) Elaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers (Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre, Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités fonciers, Editer et diffuser les guides).

Stratégies d'intervention du programme

Talons intermédiaires 1- Décembre 2017 : Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF : 1) Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques), 2) Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales); 3) Opérationnaliser coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes à enjeux REDD+ (Ituri et Mai-Ndombe); 4) Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers; 5) Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière.

Les résultats intermédiaires attendus

N°	Résultats	Indicateurs de résultat	Sources de vérification
1	Jalons intermédiaires 1- décembre 2018 : D'ici 2017, une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux	CONAREF opérationnelle et décentralisée Taux d'exécution du programme adopté de CONAREF-fonciers locaux ; Qualité de dialogue menée avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des équipes mixtes de suivi & évaluation Ministère affaires foncières –CONAREF-FONAREDD, Société civile ,etc • Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière • Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation • Projet de politique

Les activités à conduire

Activité 1.1. Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques)

1.1.1. Mettre en place les procédures administratives et financières

1.1.2. Organiser les groupes thématiques

1.1.3. Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts)

1.1.4. Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent et des membres de la Cellule Technique

1.1.4.1. Formation;

1.1.4.2. Monitoring et coordination;

1.1.5. Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF

1.1.6. Appui logistique au Secrétariat Permanent (équipements informatiques et fournitures)

Activité 1.2. Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales);

1.2.1. Organiser les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage (4/an)

1.2.2. Organiser les réunions mensuelles de la Cellule Technique (12/an)

1.2.3. Organiser les réunions semestrielles des groupes thématiques

Activité 1.3. Opérationnaliser la coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes

Activité 1.4. Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers.

1.4.1. Atelier de lancement du programme

1.4.2. Organiser des réunions semestrielles avec les partenaires techniques et financiers

Activité 1.5. Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière

1.5.1. Activation et mise à jour du site web de la CONAREF

1.5.2. Élaboration de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF

1.5.3. Abonnement internet pour le bureau du Secrétariat permanent

1.5.4. Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures)

1.5.5. Produire des supports de visibilité de la CONAREF

1.5.6. Vulgariser le processus de la réforme foncière (Journées Nationales/ provinciales sur le foncier)

Toutes les trois activités pilotes sont contraignantes si l'on veut atteindre le jalon ciblé.

Le calendrier de mise en œuvre

N°	Activités	Semestre							
		1		2		3		4	
		1	2	3	4	5	6	7	8
	<i>Activité 1.1. Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques),</i>								
	1.1.1. Mettre en place les procédures administratives et financières								
	1.1.2. Organiser les groupes thématiques								
	1.1.3. Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts)								
	1.1.4. Renforcer les capacités du staff du Secrétariat Permanent et des membres de la Cellule Technique								
	1.1.4.1. Formation								
	1.1.4.2. Monitoring et coordination								
	1.1.5. Faciliter le déplacement du staff Secrétariat Permanent de la CONAREF								
	1.1.6. Appui logistiques au Secrétariat Permanent (équipements informatiques et fournitures)								
	<i>Activité 1.2. Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (comité de pilotage, cellule technique et ses groupes thématiques, coordinations provinciales);</i>								
	1.2.1. Organiser les réunions trimestrielles du Comité de Pilotage (4/an)								
	1.2.2. Organiser les réunions mensuelles de la Cellule Technique (12/an)								

	1.2.3. Organiser les réunions semestrielles des groupes thématiques								
	<i>Activité 1.3. Opérationnaliser coordination provinciale de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes</i>								
	<i>Activité 1.4. Assurer la coordination des partenaires techniques et financiers.</i>								
	1.4.1. Atelier de lancement du programme;								
	1.4.2. Organiser des réunions semestrielles avec les partenaires techniques et financiers								
	<i>Activité 1.5. Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière</i>								
	1.5.1. Activation et mise à jour du site web de la CONAREF								
	1.5.2. Élaboration de la stratégie et du plan de communication de la CONAREF								
	1.5.3. Abonnement internet pour le bureau du Secrétariat permanent								
	1.5.4. Produire des supports de communication (émissions radio et télé, newsletter, brochures);								
	1.5.5. Produire des supports de visibilité de la CONAREF;								
	1.5.6. Vulgariser le processus de la réforme foncière (Journées Nationales/ provinciales sur le foncier)								

Jalons intermédiaires 2- Décembre 2018 :- Élaboration du Document de la politique foncière : 1) Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier; 2) Élaborer le draft du document de la politique foncière; 3) Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière; 4). Capitalisation des expériences existantes (PA, femmes); 5) Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques; 6) Élaborer le document de politique foncière ; 7) Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière; 8) Élaborer des textes juridiques complémentaires,

Les résultats intermédiaires attendus

N°	Résultats	Indicateurs de résultat	Sources de vérification
2	<p>Talons intermédiaires 2-décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Dès décembre 2018, un document de politique foncière élaborée et disponible suivant les bonnes pratiques internationales et nationales. 	<p>Qualité du texte document de politique foncière élaborée</p> <p>Qualité de textes juridiques élaborés et approuvés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Rapports des équipes mixtes de suivi & évaluation Ministère affaires foncières – CONAREF-FONAREDD, Société civile, etc Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Projet de guide

Les activités à conduire vers le document de la politique foncière

Activité 2.1. Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier

Activité 2.2. Élaborer le draft du document de la politique foncière

Activité 2.3. Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière)

Activité 2.4. Capitaliser les expériences existantes sur (tenure des Peuples Autochtones et femmes

Activité 2.5. Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques

Activité 2.6. Élaborer le document de politique foncière

Activité 2.7. Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière

Activité 2.8. Élaborer des textes juridiques complémentaires

Le calendrier de mise en œuvre

N°	Activités	Semestre							
		1		2		3		4	
		1	2	3	4	5	6	7	8
	Activité 2.1. Faire une revue supplémentaire juridique, thématique ou institutionnelle du secteur foncier								
	Activité 2.2. Élaborer le draft du document de la politique foncière								
	Activité 2.3. Élaborer les synthèses des états de lieux du secteur foncier des provinces (à diffuser auprès des différentes parties prenantes à la réforme foncière)								

Activité 2.4. Capitaliser les expériences existantes sur (tenure des Peuples Autochtones et femmes)									
Activité 2.5. Organiser des ateliers provinciaux de validation (11 pools organisés conformément aux zones anthropologiques)									
Activité 2.6. Élaborer le document de politique foncière									
Activité 2.7. Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière									
Activité 2.8. Élaborer des textes juridiques complémentaires									

Talons intermédiaires -3- Décembre 2018. Appuyer les communautés et produire deux guides méthodologiques

1) Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD (Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote, Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes) ; 2) Élaborer le guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers (Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre, Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comites fonciers, Editer et diffuser les guides).

Les résultats intermédiaires attendus

N°	Résultats	Indicateurs de résultat	Sources de vérification
3	<p>Talons intermédiaires -3- décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2018, le Guide sur les systèmes d'information foncières e/ et registres fonciers communautaires sont élaborés, tester et valider 	Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière,	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Notes techniques d'évaluation d'experts à divers niveaux ;

Les activités à conduire - Appuyer les communautés et élaborer deux guides méthodologiques

Activité 3.1. Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans 2 zones à enjeux REDD+

3.1.1. Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote

3.1.2. Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes

Activité 3.2. Elaborer les guides méthodologiques pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers

3.2.1. Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre

3.2.2. Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités fonciers

3.2.3. Editer et diffuser les guides

Le calendrier de mise en œuvre

N°	Activités	Semestre							
		1		2		3		4	
		1	2	3	4	5	6	7	8
	<i>Activité 3.1. Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans deux zones à enjeux REDD+</i>								
	3.1.1. Conduire une étude de base (Baseline) dans les 2 zones pilote								
	3.1.2. Mettre en place un Système d'information foncière au sein des communautés dans les deux sites pilotes								
	<i>Activité 3.2. Elaborer les guides méthodologiques pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités fonciers</i>								
	3.2.1. Produire et valider le guide méthodologique pour le renforcement du cadastre								
	3.2.2. Produire et valider du guide méthodologique pour le fonctionnement et le renforcement des capacités des Comités fonciers								
	3.2.3. Editer et diffuser les guides								

CADRE DE RESULTATS

Résultats attendus tel que décrit dans le cadre de résultat du Fonds National REDD+	Indicateurs	Situations de référence	Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière	Hypothèses et conditions critiques
<p>Contribution à impact 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'horizon 2020, la sécurisation foncière renforcée et plus particulièrement en matière de foncier, la clarification et l'enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois permettant (i) d'une part d'inscrire les activités des communautés rurales dans une gestion plus durable et à plus long-terme de l'espace et des ressources (y compris au travers de la cartographie des terroirs villageois servant de base aux travaux de zonage), et (ii) d'autre part d'agir comme un incitatif fort à s'engager dans une dynamique REDD+/économie verte et au respect du plan de zonage. 	<p><i>Inclure les indicateurs d'effet du Fonds auquel le programme entend contribuer</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique foncière approuvée • Draft du projet de loi de révision la loi de 1973 • Clarification et l'enregistrement des droits collectifs au niveau du terroir villageois . 	<p><i>Lorsque les données sont disponibles, dans le cas contraire justifier la situation.</i></p> <p>Situations de référence</p> <p>Pas de Politique foncière Pas de textes juridiques harmonisés et conformes à la politique</p> <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique foncière issue du processus de la réforme publiée adoptée et mise œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière • Journal Officiel 	<p>Hypothèses et conditions critiques</p> <p>HYPOTHESES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Politique foncière est approuvée • La réforme et interventions foncières sur le terrain sont menées en synergie avec les réformes foncière et celle de l'aménagement du territoire intégrant les objectifs REDD+ • Une gestion foncière plus accessible d'un point de vue géographique et financier, liant droit écrit et coutumier, permet de réduire l'insécurité foncière en milieu rural, d'assurer la sécurité alimentaire et d'attirer les investissements REDD+

Évaluation des impacts sociaux dans le cadre de résultats du Fonds National REDD	Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Moyens de vérification	Éléments de référence et cibles finales
<p>Sous-Effet attendu spécifique au programme REDD+ le cas échéant</p> <p>Jalon 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2020, une politique foncière adoptée, équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre et des personnes vulnérables et les communautés locales et peuples autochtones - et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières. 	<p>Qualité de texte de politique foncière adopté, équitable</p> <p>Qualité du draft de la proposition de loi révisant la loi de 1973 élaboré et soumis au conseil de Ministre</p>	<p>Situations de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de politique foncière <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> Une politique foncière équitable, élaborée et adoptée Des textes juridiques conformes à la politique foncière et harmonisés élaborés 	<p>Moyens de vérification</p> <p>Loi / arrêté foncière publié</p>	<p>La législation congolaise a fortement évolué ces dix dernières années, allant dans le sens de la reconnaissance progressive d'un droit partagé entre la coutume et l'état sur la gestion des terres. Cela va dans le sens de clarifier les responsabilités en matière d'attribution des terres.</p> <ul style="list-style-type: none"> Il existe une volonté affichée du gouvernement de faire évoluer sa législation pour alléger le poids des contraintes sur la mise en valeur des terres (mise en place officielle de la Commission sur la Réforme Foncière). Les contraintes sont nombreuses à la mise en valeur des terres en particulier de savanes : (i) inexistence de plans
<p>Talons intermédiaires I- décembre 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2017, une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> CONAREF opérationnelle et décentralisée Taux d'exécution du programme adopté de CONAREF Qualité de dialogue menée avec les parties prenantes sur la clarification de la reconnaissance et la 	<p>Situations de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> CONAREF en léthargie <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière 	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Projet de politique 	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière Compte-rendu des fora provinciaux et du forum national de concertation Projet de politique

Éléments de la stratégie de mise en œuvre	Situations de référence	Cibles finales	Situations de référence	Cibles finales	Situations de référence
<p>Talons intermédiaires décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> Dès décembre 2018, un document-Guide de politique foncière élaboré permettant la définition des stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois nationales. 	<p>2-</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité du texte de Guide méthodologique élaboré Qualité du texte de Guide méthodologique validé 	<p>Situations de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> Guide méthodologique élaboré et validé 	<p>Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière,</p>	<p>3-</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité du processus de capitalisation et transfert de connaissance face à la Politique & Législation Foncière réalisé avec les autres programmes intégrés et autres provinces. 	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>
<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>
<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>
<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>	<p>Projet de loi sur la réforme foncière</p>

<p>Évaluation de l'impact des actions de concertation et de dialogue au sein de l'État et des collectivités locales</p> <p>Talons intermédiaires</p>	<p>Situations de référence et cibles finales</p>	<p>Processus de référence</p>	<p>Processus de référence</p>	<p>Processus de référence</p>
<p>Talons intermédiaires décembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2019, Jalon intermédiaire 4 : un dialogue et une coordination multi-acteurs engagé à travers une administration foncière nationale et provinciale –fest opérationnelle du processus de la réforme foncière, 	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel et opérationnel au secrétariat général assuré ; Des acteurs publics-privés –Société civile compétents dans la conduite du processus de réforme foncière ; processus de la réforme foncière effectif 	<p>vers les autres programmes intégrés et autres provinces capitalisés ;</p> <p>Situations de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau faible d'opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme <p>Cibles finales</p> <ul style="list-style-type: none"> Niveau élevé d'opérationnalité des organes étatiques de mise en œuvre de la réforme 	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu des travaux de la CONAREF et des Coordinations provinciales de la réforme foncière Rapports d'auto-évaluation des partenaires sur l'évolution du processus de réforme foncière Notes techniques d'évaluation d'experts à divers niveaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> superficiés, dimensionner, enregistrer les mesures de manière durable, conduire les enquêtes de vacances de terre Les droits fonciers communs collectifs sécurisés contribuent à rendre les activités de gestion durable des forêts telles que la foresterie communautaire plus attractives (Pilier Forêt), et les mécanismes de gouvernance plus effectifs (Pilier Gouvernance) Volonté et stabilité politique existent, ainsi que des partenaires au développement, pour mener à bien une telle réforme; Capacités techniques (Juristes, décideurs politiques et autres

Etat de l'économie, le type de climat dans le cadre de réalisation du Plan National de Développement	Investissements	Sécheresses de référence et autres facteurs	Niveau de sécurisation	Hypothèses et scénarios climatiques
				<p>parties prenantes) nécessaires pour une réforme aussi complexe mais ils sont disponibles en RDC;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rétroactions satisfaisantes entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle); • Bonne coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle surtout au niveau des Programmes intégrés, mais aussi au niveau national de la réforme. <p>RISQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interruption de la réforme pour des raisons politiques • Manque de capacité pour bien mener la réforme • Les rétroactions entre niveau national (réforme

Caractéristiques requises à venir dans le cadre de résulats du Fonds National REDD	Distinctions	Situations de référence et cibles finales	Moyens de réalisation	Hypothèses et conditions critiques
				<p>institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) ne sont pas satisfaisantes en termes d'intégration ou de chronicité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle; • Une fois le foncier enregistré, les bénéficiaires dénoncent leurs engagements en faveur d'une démarche REDD+ ou ne respectent pas la planification spatiale et les règles sectorielles définies • Les chefs coutumiers ou d'autres acteurs influents continuent à attribuer des terres sans respecter les plans de zonage/normes et sans l'avis de l'ensemble de la communauté

PLANS DE TRAVAIL, ACTIVITES ENVISAGEES ET BUDGET11

Ce tableau présente les activités à mettre en œuvre, le plan de travail du Programme et le budget indicatif de chaque activité.

¹¹ Le budget détaillé du programme se trouve en EXCEL.

METHODOLOGIE

Suivant la Stratégie-cadre nationale REDD+, les activités proposées dans le cadre de ce programme correspondent à des interventions visant à créer les conditions favorables à la mise en œuvre des options sectorielles et permettant également de traiter certaines causes sous-jacentes de la déforestation.

L'objectif poursuivi étant l'élaboration et la validation du Document de politique foncière de la RDC, nous optons pour une approche participative et inclusive. Outre l'implication du Ministère des affaires foncières et de la CONAREF dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce programme, la société civile à travers le CACO sera aussi considérée. Des partenariats seront créés avec les gestionnaires des programmes intégrés dans les deux provinces pilotes sélectionnées (Ituri et Mai-Ndombe) afin de créer plus de synergie et capitaliser les leçons locales apprises sur la sécurisation du foncier.

L'implication effective des autorités locales (ETD), CARGs, chefs coutumiers, peuples autochtones, communautés locales, femmes, jeunes et des personnes vulnérables est une source de garantie pour s'assurer de l'appropriation du processus de la réforme foncière en cours mais aussi de la facilitation de la réalisation des activités sur le terrain. A cet effet, un accent sera accordé sur l'éducation, l'information et la communication.

ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

La CONAREF est le lead du Programme et ONU-Habitat / GLTN apporte un appui technique, institutionnel et le développement des capacités tant au niveau national et provincial pour la mise en œuvre de la feuille de route de la réforme et l'implication des organisations de la société civile dans le processus de la réforme. La CONAREF est l'organe habilité à conduire la réforme et comprend en son sein les ministères impliqués dans la gestion des ressources naturelles en général dont le Ministère de l'Environnement. Elle doit jouer le rôle de programmation et de coordination.

En effet, depuis 2012, ONU-Habitat / GLTN accompagne le processus de la réforme foncière de la RDC à travers une assistance technique qui se traduit par la mise à la disposition du Ministère et de la CONAREF des experts en politiques foncières. A plusieurs reprises, cette agence a réussi à mobiliser l'appui technique et financier des divers partenaires bi et multilatéraux pour faire avancer le processus de la réforme.

La CONAREF, organe mis en place par le Gouvernement pour la conduite du processus de la réforme foncière sera directement impliquée dans la mise en œuvre de ce programme qui va accorder une place importante aux leçons qui proviendront de la capitalisation des expériences pilotes en vue de la formulation de la politique et l'élaboration et la révision de loi foncière de la RDC.

ONU-Habitat / GLTN jouera ainsi un rôle majeur de coordination des tâches et d'organe pivot pour l'implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de ce programme (Assemblées provinciales, ETD, secteur privé, ONG locales, PTF, CARGs, etc.).

Les ONG locales et les associations locales professionnelles et confessionnelles seront mises à profit pour sensibiliser les communautés locales et les peuples autochtones du bien-fondé du programme et pour vulgariser les différents instruments juridiques envisagés pour la clarification et l'enregistrement des droits fonciers locaux.

Le programme utilisera une approche multipartenaire pour rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un projet commun et pour assurer la mise en œuvre de toutes les activités selon le calendrier et les jalons identifiés dans la lettre d'intention.

Conformément aux protocoles d'accord habituellement passés entre l'UN-Habitat et ses partenaires, chaque partenaire, sous la coordination de l'équipe du projet de l'UN-Habitat, agira conformément aux termes de référence convenus d'un commun accord.

FAISABILITE, GESTION DES RISQUES ET PERENNITE DES RESULTATS

Faisabilité

Le présent programme a fait l'objet d'une consultation et d'une concertation préalable avec la partie nationale constituée principalement de la CONAREF et la plate-forme de la société civile dédié à la réforme foncière, le CACO. Par ailleurs, les résultats attendus et les détails de toutes les activités ont fait l'objet de discussions techniques avec différentes parties prenantes pour s'assurer de leur faisabilité, au regard des expériences de ces partenaires non seulement au niveau central mais aussi au niveau du terrain.

Par ailleurs, l'expérience de ONU-Habitat / GLTN sur cette thématique dans nombreux pays du monde et certaines provinces de la RDC (Sud Kivu, Nord Kivu, Province de l'Ituri et de l'Équateur) est un atout majeur pour le succès de ce programme.

De plus, l'approche participative et inclusive préconisée dans la mise en œuvre de ce programme est un atout permettant de mobiliser divers acteurs de développement et susceptible de promouvoir la création des synergies dans la mise en œuvre des activités retenues.

Enfin, l'opérationnalisation et le renforcement des capacités de la CONAREF constituent des facteurs susceptibles de favoriser la pérennisation des résultats.

Néanmoins, voici ci-dessous les risques potentiels liés à la mise en œuvre de ce programme ainsi que les mesures d'atténuation y afférentes.

Tableau 2. Principaux risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
1	Instabilité des structures politiques et administratives du Gouvernement et leurs ingérences dans le fonctionnement de la CONERAF
2	Défaut de l'autonomie de la gestion financière de la CONAREF
3	Le défaut d'installation des coordinations provinciales de la CONAREF
4	Le défaut de renforcement de capacité au sein de la Cellule Technique, du Secrétariat Permanent et de l'Administration foncière
5	Absence d'un budget au niveau de la CONAREF (fonctionnement + mise en œuvre des activités importantes de la réforme foncière)
6	Le dédoublement des structures
7	Insécurité et incapacité à poursuivre la mise en œuvre du programme
8	Opposition des autorités coutumières et des populations locales
9	Insuffisance des capacités des administrations provinciales et locales, des prestataires de services pour faire la mise en œuvre, le contrôle et le suivi
10	Manipulation des Communautés Locales et Peuples Autochtones par les élites locales pour saboter le programme
	<p>Mise en place des mécanismes permettant d'assurer la stabilité des membres du Secrétariat Permanent durant leur mandat</p> <p>Une signature Conjointe dans le compte de la CONAREF à la Banque entre la Secrétariat Permanent de la CONAREF et le Cabinet du Ministre (en cours)</p> <p>Doter la cellule des moyens nécessaires (moyens financier et matériels) pour lui permettre d'installer les coordinations</p> <p>Lobbying pour la recherche des moyens</p>
	<p>L'élaboration d'un budget des activités de la CONAREF et du Budget de fonctionnement. Il appartient au gouvernement de soutenir financièrement toutes les activités de mise en œuvre de la CONAREF</p> <p>La CONAREF doit produire d'ici octobre 2017 l'ébauche du document de politique foncière et la question de la réforme foncière doit être présentée au gouvernement comme une de ses priorités au conseil des ministres. Actualiser le document de programmation d'ici janvier 2017.</p> <p>Partenariat avec les organisations locales opérationnelles dans la zone d'intervention et qui ont une certaines crédibilités sur le terrain</p> <p>Respect des autorités coutumières, prise en compte de la culture locale.</p> <p>Sensibilisation et vulgarisation, valorisation du savoir-faire local et de la main-d'œuvre</p> <p>Renforcement des capacités des différentes parties prenantes</p>
	<p>Définition et mise en œuvre de procédures et de standards reconnus dans les activités de clarification des droits</p>

11	Rétroactions entre niveau national (réforme institutionnelle) et niveau local (mise en œuvre opérationnelle) ne sont pas satisfaisantes en termes d'intégration ou de chronicité	Implication des élus du peuple, des leaders locaux et autorités des ETD dans le processus de la réforme
12	Faible coopération entre services du foncier et chefferie traditionnelle	Dynamisation des cadres de concertation multi acteurs de la réforme foncière
13	Une fois le foncier enregistré, les bénéficiaires dénoncent leurs engagements en faveur d'une démarche REDD+ ou ne respectent pas la planification spatiale et les règles sectorielles définies	Implication de parties prenantes publiques –privés dans le processus de PSE avec appropriation locale

Gestion des conflits

Le mécanisme de gestion des conflits pour le seul processus REDD+ de la RDC n'étant pas encore en finalisé, les mécanismes de gestion de conflits officiels usités au niveau national seront utilisés (mobilisation des autorités locales, médiations, et si le conflit ne peut pas être géré localement, la gestion du conflit auprès du tribunal pourrait être envisagée et réalisée). Toutefois, dès le mécanisme de gestion des conflits national pour la REDD+ validé, le présent programme s'alignera et utilisera avec ledit mécanisme pour tout conflit potentiel pouvant émerger lors de sa mise en œuvre.

Il en est de même du mécanisme de plaintes et recours en cours de finalisation dont les parties prenantes pourront se servir dans le cadre de programme une fois validé au niveau national.

Pérennité /durabilité des résultats

Le programme impliquera les parties prenantes à la réforme foncière y compris la société civile, l'administration foncière, le secteur privé qui font partie de la CONAREF. La pérennité des résultats est garantie, entre autres, par:

- Le fort engagement et la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre le processus de la réforme foncière ;
- Le partenariat public-privé-société civile plurielle dans le processus de participation – consultations-décision en rapport avec la réforme;
- La volonté de créer des partenariats avec les gestionnaires des programmes intégrés REDD+ mis en œuvre dans les provinces pilotes REDD+ sélectionnées ;
- La volonté d'impliquer directement la CONAREF dans les activités, non seulement au niveau du terrain mais au niveau des échanges nationaux
- L'identification de tous les résultats et des activités développées dans le présent programme en étroite concertation avec la partie nationale, de sorte que les activités répondent vraiment aux besoins de la partie nationale ;
- L'implication de plusieurs partenaires nationaux, selon leurs axes d'intervention privilégiés afin de faire bénéficier la partie nationale de plusieurs catégories d'expertises ;
- La valorisation des résultats du présent programme et la diffusion continue, automatisée et permanente des résultats, devant ainsi aller au-delà de la période prévue du programme ;
- La volonté d'impliquer directement les communautés locales et Peuples Autochtones notamment dans les activités de terrain.

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Ce programme du volet foncier est certes habilitant mais compte tenu de la forte présence des peuples autochtones (voir cartes), des déplacés internes pour raison de recherche de moyen de survie à l'intérieur de leur terroir traditionnel de suite au contexte, la réforme devra tenir compte de certaines réalités de terrain lors de sa conception, élaboration des stratégies de mise en œuvre.

La stratégie nationale REDD+ est depuis longtemps dotée des outils de sauvegardes issues de L'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS, réf. : Le Rapport EESS sur le site Internet FCPF) de la REDD+ en RDC. Ces outils ont été établis de manière très inclusive, avec une très forte participation de la société civile et des autres parties prenantes concernées. La RDC s'est doté depuis longtemps de son Cadre de Gestion Environnementale et Sociale adapté (CGES, réf. : PGES du site Internet FCPF) et les cinq cadres particuliers suivants, qui abordent des aspects spécifiques des investissements REDD + : cadre de gestion des nuisibles et pesticides, cadre de gestion de l'héritage culturel, Cadre de planification des Peuples Autochtones, le cadre procédural et le cadre politique de réimplantation.

Ces cadres définissent les lignes de conduite à adopter, les études spécifiques qu'il conviendra de réaliser, les compensations à prévoir, les modalités de recours des populations contre les activités proposées, les procédures de gestion de ces recours et enfin le processus de suivi et d'évaluation nécessaire pour vérifier la bonne mise en œuvre des mesures d'atténuation. Il convient de souligner que la RDC est le premier pays du monde à disposer d'instruments de sauvegarde environnementale et sociale sur la REDD+, dûment validés par la Banque Mondiale (Mai 2015).

Depuis janvier 2016, la RDC a aussi défini ses standards nationaux sociaux et environnementaux afin d'avoir son propre cadre normatif national et de garantir l'intégration des considérations sociales et environnementales dans la mise en œuvre de la REDD+, et ce en se conformant pleinement aux accords de Cancun et aux cadres normatifs internationaux associés (réf. : normes nationales). Ces outils sont dans une étape de test de terrain et les résultats viendront enrichir les instruments de sauvegarde nationaux, lesquels feront l'objet de communications nationales avec la CCNUCC.

Tout ceci c'est pour insister sur le fait que lors du développement de ce programme, lors de mise en œuvre de certaines activités de terrain, il conviendra de tenir compte du cadre de gestion SES et des outils d'information y relative pour que les parties concernées, l'Homme, restent au centre de l'action de la réforme foncière. Dès à présent, ONU-Habitat / GLTN va mettre en place des mécanismes pratiques pour la prise en compte des sauvegardes lors de l'identification et de la conception des projets. Un plan de gestion des sauvegardes sera détaillé et partagé avec les parties en présences pour une intégration dans le quotidien du programme. Ce cadre suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures des sauvegardes fait partie intégrante des outils à détaillés dans la suite du développement de la note concept.

Un tableau détaillé des actions à mener sera croisé avec l'analyse des risques et des stratégies de leur gestion de manière plus explicite, afin de les prendre en compte dans le budget global. Le Registre national REDD+ tiendra compte des études d'impact environnemental et social, les plans de gestion environnementale et sociale et les indicateurs de suivi offrant des informations sur la bonne application des mesures de sauvegarde pour chaque volet du programme là où cela s'avère utile.

CONTROLE, EVALUATION ET INFORMATION

Des missions d'appui-conseil technique et opérationnel de l'équipe de l'UN-Habitat pourront être menées afin d'assister dans la mise en œuvre des activités et d'en assurer sa qualité.

Une revue à mi-parcours (24 mois) sera conduite par l'équipe du projet afin d'analyser les progrès et introduire des révisions ou des corrections si nécessaire, et ceci au regard des jalons fixés par la lettre d'intention signée entre la RDC et CAFI. Les résultats de cette revue seront partagés et discutés avec le Comité de pilotage et les partenaires.

Par ailleurs, ONU-Habitat / GLTN, en tant système des Nations Unies, est déjà acquis aux standards de gestion transparente, avec une culture de redevabilité institutionnelle. Dans le cadre de programme, il ne pourra qu'exercer ces fonctions à travers des mécanismes déjà en place pour assurer le contrôle interne et externe selon les normes de passation de marchés du PNUD qui en assure la gestion courante.

Une évaluation finale indépendante sera menée en fin de projet. Elle visera à évaluer les résultats du projet et à en déterminer les effets et les impacts, y compris la viabilité. Elle devra permettre

d'analyser les progrès atteints dans le développement des capacités nationales et d'évaluer la qualité et la pertinence du programme.

L'évaluation finale, qui adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes au projet, devra adhérer aux normes du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies, et notamment aux principes d'impartialité, d'indépendance, de qualité, de transparence, de consultation et d'éthique. La robustesse, la clarté, la cohérence, le réalisme et la qualité technique devront également guider les analyses. Le projet sera évalué de manière critique par le biais de critères internationalement acceptés, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité. L'évaluation portera en particulier sur la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités.

Pour les deux évaluations programmées, un montant de 200 000 USD a été prévu dans le budget du projet. L'évaluation finale du programme sera conduite au moins 6 mois avant sa fermeture.

PLAN DE CONSULTATION PROGRAMME ET/OU EFFECTUE

La CONAREF et la Plateforme de la Société civile (CACO) ont été consultées tout au long de la construction du présent programme le long du second semestre 2016 et le développement du programme a été totalement participatif. Le contenu du document de programme ainsi que les activités devant être développées ont été décidés d'un commun accord avec le Gouvernement et discuté, tant sur le plan technique que financier avec la CONAREF, la société civile, les Ministères sectoriels et les autres partenaires au développement. L'implication et la consultation des parties prenantes seront poursuivies lors de la mise en œuvre du présent programme.

A cet effet, un Plan de communication sera élaboré et mis en œuvre. L'objectif poursuivi est de pouvoir impliquer toutes les parties prenantes dans ce processus qui entre en droite ligne avec la réforme foncière en cours en RDC.

Les parties-prenantes (le Gouvernement congolais, les partenaires techniques et financiers du processus REDD en RDC, la société civile à travers le CACO, le secteur privé, etc.) seront consultées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme. Les commentaires émis lors de ces consultations seront compilés, analysés et intégrés à la version finale du Document de politique foncière de la RDC.

L'implication du secteur privé sera plus importante lors de la phase de l'exécution de ce programme. Les organisations de la société civile et des peuples autochtones seront également consultées.

Aujourd'hui, au regard des enjeux REDD+ en RDC, il y a lieu de se mobiliser pour conduire une action concertée et convergente en faveur de la promotion des droits des Peuples Autochtones en considérant, notamment leurs droits d'accès au foncier et aux ressources naturelles. L'accent doit également être mis sur l'intégration du genre dans la REDD+ en considérant le Pilier foncier de la Stratégie-cadre nationale REDD+.

Enfin, en vue de l'information du public sur l'évolution du processus, il est convenu d'assurer une large couverture médiatique des étapes essentielles de la mise en œuvre de ce programme. Des radios communautaires et les chaînes de télévision seront exploités. Il en est de même des organes de presse écrite qui pourront inclure dans leurs colonnes intérieures, le reportage sur les leçons apprises de ce programme.

ANNEXES

Annexe 1.

Actions entreprises par ONU-Habitat/GLTN et la CONAREF face aux observations du Comité Technique FONAREDD

Résolution et recommandations du Comité Technique FONAREDD	Actions entreprises par UN-Habitat/ GLTN et la CONAREF
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les objections méthodologiques faites par les évaluateurs indépendants à l'offre d'UN Habitat, point qui peut faire l'objet d'améliorations dans une version complétée ; 2. Les budgets présentés doivent être détaillés, permettant de mesurer exactement le détail des renforcements de capacités tant en ressources humaines que techniques ainsi que les appuis techniques fournis par Onu Habitat ; 3. La part dans le budget du renforcement des capacités de la CONAREF doit permettre l'opérationnalisation effective de cette institution. 4. les activités doivent être articulées avec celle des autres projets financés par le FONAREDD dont les projets Intégrés (expérimentation du renforcement des capacités des bureaux des Affaires foncières sur une dizaine de provinces) mais également l'Aménagement du territoire et le programme d'appui à la gestion durable de l'agriculture. 5. D'analyser les faiblesses, contraintes et facteurs ayant conduit à un manque d'opérationnalité de la CONAREF 	<ul style="list-style-type: none"> • Le 27 Octobre, un travail technique conjoint des experts de la CONAREF et ONU-Habitat/GLTN a été organisé au sein des bureaux de la CONAREF en vue d'une harmonisation de la compréhension des observations de Comité Technique FONAREDD • Le 28 Octobre 2016 , la CONAREF, en partenariat avec ONU-Habitat/GLTN, a organisé un atelier au cours duquel la Cellule Technique de la CONAREF élargie aux délégués du Cabinet du Ministre des Affaires Foncières, du Secrétariat Général aux Affaires Foncières, de la Société Civile et ceux de ONU-Habitat/GLTN a eu à transformer la note conceptuelle retenue par le Comité Technique de Fonds National REDD+ en document de programme d'Appui à la Réforme Foncière, dans le cadre du financement de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI). Il a été question de détailler les idées et les activités annoncées tout en répondant à des observations et orientations formulées par le Comité Technique et de lever des options pour les mesures d'atténuation des risques par rapport à l'analyse des faiblesses, contraintes et facteurs ayant conduit à une faible opérationnalité de la CONAREF par le passé. Un consensus s'est dégagé, avec la contribution des délégués des parties prenantes invitées à l'atelier, entre la CONAREF, le Cadre de concertation de la Société civile et ONU-Habitat/GLTN, soumissionnaire du projet auprès du Fonds National REDD+. • Rapport de l'atelier d'évaluation du processus de mise en œuvre de la réforme foncière en RDC de Juin 2015 a été capital pour appréhender la force et les gaps du processus de la réforme foncière • Les consultations avec les institutions au plus haut niveau (Présidence et la Primature) ont donné des orientations et une assurance pour la durabilité du programme. Le programme va non

	<p>seulement se focaliser sur la CONAREF mais la considère un carrefour où toutes les institutions, y compris l'administration foncière, et les autres acteurs ont un espace pour alimenter la réforme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le choix des sites pilotes (Ituri et Mai-Ndombe) se veut une connexion avec les projets intégrés en vue de capitaliser leurs expériences mais aussi pour mettre en exergue le foncier dans ces programmes. • Une matrice de risques et des propositions de mesures d'atténuation a été élaborée avec les parties prenantes lors de l'atelier du 28 Octobre 2016.
<p>Envisager la possibilité de produire un seul document projet conjoint</p>	<p>ONU-Habitat/GLTN a adressé une demande de clarification à la Cellule Technique du FONARED sur la pertinence de produire un document de projet conjoint avec la Banque Mondiale dans la mesure où les deux entités avaient développé des notes conceptuelles séparées. Néanmoins les deux structures ont des échanges à l'issue desquels va plutôt proposer un projet spécifique pour la mise en place d'un observatoire du foncier. ONU-Habitat/GLTN présente seule le document de projet.</p>

Annexe 2.

Note conceptuelle pour l'atelier du 28 octobre 2016 sur l'appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF pour l'élaboration du document de la politique foncière



NOTE CONCEPTUELLE POUR L'ATELIER DU 27 OCTOBRE 2016 SUR L'APPUI INSTITUTIONNEL ET OPÉRATIONNEL À LA CONAREF POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE LA POLITIQUE FONCIÈRE

Contexte.

Le Comité Technique de Fonds National REDD+ a retenu la note conceptuelle d'ONU-Habitat/GLTN soumise en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 6 (AMI6) du Programme d'Appui à la Réforme Foncière, dans le cadre du financement de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI).

Dans sa soumission, ONU-Habitat/GLTN a retenu comme objectif stratégique de l'intervention : « d'ici 2020, une politique foncière équitable - y compris en ce qui concerne les questions de genre, des personnes vulnérables des communautés locales et peuples autochtones et assurant la gestion durable et non-conflictuelle des terres et la clarification des droits fonciers en vue de limiter la conversion des terres forestières ».

Les objectifs spécifiques suivants vont contribuer à l'évolution vers la finalité du programme à savoir :

2. D'ici décembre 2017, une CONAREF fonctionnelle pour la préparation et la mise en œuvre de la réforme foncière, intégrant un dialogue sur la clarification de la reconnaissance et la sécurisation des droits fonciers locaux ;
3. D'ici décembre 2018, les leçons apprises des expériences pilotes, notamment de gestion des conflits fonciers, d'harmonisation et de sécurisation foncière en vue de l'élaboration du Document de politique foncière de la RDC capitalisées ;
4. Dès décembre 2019, un Document de Politique foncière de la RDC élaboré et validé par les différentes parties prenantes.

Pour parvenir aux différents résultats escomptés, ONU-Habitat/GLTN entend développer les stratégies pratiques suivantes devront être développées :

Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF :

- 1) Améliorer le fonctionnement de la CONAREF (mettre en place les procédures et manuels, établir les groupes thématiques);
- 2) Mettre en place des groupes thématiques et les coordinations de la CONAREF (coordination PTF et groupe interministériel, cellule technique de la CONAREF);
- 3) Mettre en place et opérationnaliser les coordinations provinciales et locales de la réforme foncière dans 1 province;

4) Mettre à jour le document de programmation de la réforme foncière (retraite intersectorielle : cellule technique de la CONAREF et experts).

Développer le processus d'élaboration de la politique foncière : 1) Organiser des consultations provinciales et organisations des ateliers provinciaux (par 11 pools de provinces); 2) Faire une revue supplémentaire¹² juridique, thématique et institutionnelle sectorielle du Foncier; (3) Élaborer le document de politique foncière; 4) Organiser un atelier national de validation du Document de politique foncière; 5) Faciliter la participation de la société civile (Associations féminines et des jeunes), secteur privé et chefs coutumiers dans la mise en œuvre de la politique foncière; 6) Communication, éducation et information sur le processus de la réforme foncière (médias, groupes sociaux, journées portes ouvertes, campagnes de sensibilisation.)

Capitaliser des expériences de sécurisation foncière. 1) Élaborer le guide méthodologique de Sécurisation foncière ;2) Valider le Manuel de la Sécurisation foncière; 3) Mettre en œuvre 1 projet pilote de sécurisation foncière dans une zone REDD+ à travers des outils fonciers flexibles et abordables (Médiation foncière/ Planification foncière/Social Tenure Domain Model/Évaluation des critères sur le genre, jeunesse, etc.); 4) Produire 1 plan de stratégie provinciale sur la gouvernance foncière.

Renforcement des capacités : 1) Formation de l'administration foncière sur la gouvernance foncière (transparence dans l'administration foncière, formations techniques) dans une zone REDD+; 2) Appui institutionnel et opérationnel à 1 circonscription dans la zone REDD+ (construction bâtiments, matériels et fournitures); 3) Développer des mécanismes de partage et de gestion des connaissances au sein de CONAREF et structures partenaires (voyages d'études, formations, etc.); 4) Assurer la mise en œuvre effective du programme à travers des visites de terrain ; 5) Faciliter les dialogues et coordination multi- acteurs (CACO, ANATC, secteur privé dans une province REDD+ et Kinshasa).

La note conceptuelle doit être transformée en document de programme, en détaillant les idées et les activités annonçant tout en répondant à des observations et orientations données formulées par le Comité Technique. Concernant la CONAREF, la recommandation de la Cellule Technique est d'analyser les faiblesses, contraintes et facteurs ayant conduit à un manque d'opérationnalité de la CONAREF et proposer des mesures d'atténuation crédibles avec une analyse des risques et des options devant être levées.

Objectif de l'atelier :

L'objectif du présent atelier est, sur la base d'une analyse objective de la situation de la CONAREF, de développer l'axe d'intervention « Appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF ».

Résultats attendus :

- Les activités et budgets permettent de mesurer le renforcement de capacités tant en ressources humaines que techniques de la CONAREF ;
- Les faiblesses, contraintes et facteurs ayant conduit à un manque d'opérationnalité de la CONAREF sont identifiés, la proposition des mesures d'atténuation et analyse des risques et des options sont levées.
- Le document de programme AMI 6 est valide par la CONAREF et partagé auprès du Management de UN-Habitat/ GLTN pour une revue interne et soumission à la FONRED.

Méthodologie et mise en œuvre :

- Un travail technique aura lieu le 26 Octobre avec le Secrétariat Permanent et ses experts (6 participants)
- Un atelier de validation sera organisé le 27 par la CONAREF élargie au Ministère des Affaires, Secrétariat General/ Experts de l'administration foncière (25 participants - liste à pourvoir par la Coordination de la CONAREF).

¹²Beaucoup d'études existent déjà et sont en cours de capitalisation par la Banque mondiale, UN-Habitat/ GLTN, Rights and Resources Initiative, DDC, etc.

Agenda provisoire

Heure	Matière à traiter	Observations	Facilitateur
08 :30-09 :00	Arrivée et présentations de participants	-	Secrétariat de la CONAREF
09 : 00- 09 :15	Mot d'ouverture		Coordonnateur de la CONAREF
09 :15 – 09 :45	Présentation de l'objectif du projet (contexte, résultat attendus par le Comité technique de la FONARED	Echanges	UN-Habitat/ GLTN
09 :45 - 10 :00	Attentes de la CONAREF et du Ministères des Affaires Foncières		Consultant UN-Habitat/ GLTN (Prof Kamathe)
10 :00- 10 :15	Pause-café		
10 :15 – 12:00	Analyse des risques et atténuations / solutions pour l'opérationnalisation effective de la CONAREF	Groupe de travail 1	A pourvoir
	Articulation du projet avec d'autres projets financé par FONARED- projets intégrés – Aménagement du territoire, Genre- (identification de ces projets)	Groupe de travail 2	A pourvoir
	Capitalisation des expériences et des projets de la société civile (Observatoire foncier)	Groupe de travail 3	A pourvoir
12 :00 - 13 : 30	Restitution /plénière		Prof Kamathe
13 :30 - 14 : 30	Déjeuner		
14 :30 - 15 : 00	Présentation des activités du Programme + zone d'intervention	Echanges	UN-Habitat/ GLTN
15 :00 – 15 :45	Analyses et Orientations suivant les axes stratégiques du Programme	Groupes de travail	
15 :45 : 16 :30	Capitalisation	Echanges	UN-Habitat/ GLTN
16 :30 : 17 : 00	Conclusions et perspectives		-

Annexe 3.

Compte rendu de la réunion de la CONAREF avec les autres parties prenantes sur le Programme d'élaboration du Document de politique foncière de la RDC



**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU
CONGO
MINISTÈRE DES AFFAIRES
FONCIÈRES
*Commission Nationale de la Réforme
Foncière
CONAREF*
SECRETARIAT PERMANENT**

COMPTE-RENDU RÉUNION DE LA CELLULE TECHNIQUE CONVERTIE EN ATELIER CONAREF-UNHABITAT SUR L'APPUI INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL A LA CONAREF POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DE LA POLITIQUE FONCIERE

Date : Vendredi 28 Octobre 2016

Lieu : Salle de réunion de la CONAREF - Siège de la CONAREF, Immeuble Crown Tower, 7ème Etage, Local 705, Croisement Boulevard du 30 Juin et Avenue Batetela, Kinshasa/Gombe

Heure de début : 10h15'

Heure de la fin : 16 h 45'

Présence : Voir Annexes

I. INTRODUCTION

Tout en demeurant dans le fonctionnement ordinaire de la cellule technique, la réunion de ce vendredi 28/10/2016 s'est muée, sur proposition de ONU-Habitat / GLTN, en atelier pour l'enrichissement et la validation de la note conceptuelle soumise par UN-Habitat en réponse à l'AMI 06 lancé par le Fonds National REDD. La Réunion s'est tenue dans des conditions assez particulières due à la refonte du cabinet du Ministre des Affaires Foncières depuis la dernière réunion de la Cellule Technique tenue le 30/09/2016.

Bien qu'en présence du Directeur de cabinet adjoint, monsieur Floribert NYAMWOGA BAYENGEHA, qui par son mot de circonstance a tenu à rassurer les participants du soutien total de son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières à cet atelier, la réunion a été présidée, pour la circonstance, par Monsieur Guy BOLONDO NZOU délégué de l'administration foncière à la Cellule Technique de la CONAREF, représentant de son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières.

II. ORDRE DU JOUR

Dans son mot d'introduction, le Coordonnateur du Secrétariat Permanent de la CONAREF a, en plus de la présentation sur l'état des lieux et les attentes de la CONAREF qu'il devait faire, informé

l'assemblée que l'ordre du jour porterait sur un seul point, à savoir : <<la validation du document, soumission de ONU-Habitat / GLTN, en réponse à l'AMI 06 lancé par le CN-REDD>>

III. DEROULEMENT DE LA REUNION

Prenant le parole en lieu et place Prof KAMATHE, modérateur de l'atelier momentanément empêché, Monsieur Christol PALUKU MASTAKI, de ONU-Habitat / GLTN, a invité les participants à focaliser toute leur attention sur l'axe (1) du document programme d'élaboration d'une politique foncière de la République Démocratique du Congo, en rapport avec " l'appui institutionnel et opérationnel à la CONAREF". Les autres axes étant : (2) le développement du processus d'élaboration de la politique foncière, (3) la capitalisation des expériences de sécurisation foncière et (4) le renforcement des capacités de l'administration foncière. A cet effet, il y a nécessité de valider et budgétiser les activités que la CONAREF doit mener pour son opérationnalité effective, sur financement du FONAREDD suivant l'AMI 06 et conformément aux recommandations du Comité Technique de celui-ci.

Lors des échanges en groupes de travail, les Experts ont aussi été invités à : analyser, comprendre et suggérer des mesures d'atténuation vis à vis des risques pouvant handicaper l'opérationnalisation effective de la CONAREF en compensant ; articuler lesdites activités (du Projet en examen) avec d'autres projets financés par le FONAREDD en vue du renforcement de la synergie pour une efficacité améliorée ; et à planifier la capitalisation des expériences des projets de la société civile, si possible, par la création d'un observatoire foncier qui aurait l'avantage de travailler en toute indépendance tant techniquement que financièrement.

Réagissant à la réflexion ci- dessus, Monsieur Michel OMBA, conseiller à la Présidence de la République, a démontré l'inopportunité de la création de l'observatoire foncier, tant que la CONAREF sera effectivement opérationnelle et que la disponibilité des fonds garantissant son indépendance financière lui permettra de collaborer avec des ONG et structures de la société civile pour les récoltes des données.

Cependant, Monsieur Joseph BOBIA BONKAW de RRN- CACO a soutenu le point de vue de monsieur OMBA, sans être contredit, tout en exprimant son inquiétude du fait que la distribution, séance tenante, des documents de travail ne faciliterait pas un enrichissement en profondeur de ces documents. Somme toute, il a loué la démarche de ONU-Habitat / GLTN de rechercher la participation de toutes les parties prenantes. Néanmoins, le canevas le plus rassurant pour l'élaboration d'un document fiable serait d'observer les remarques du Comité Technique du FONAREDD.

IV. LES TRAVAUX EN ATELIER

A partir de 11 h 40', les participants commencé les travaux en groupes autour des thèmes ci-après:

GROUPE I / Thème: « Analyse des risques et atténuations / solutions pour l'opérationnalisation effective de la CONAREF »;

GROUPE II / Thème : « Articulation du projet avec d'autres projets financé par FONAREDD » ;

GROUPE III / Thème : « Capitalisation des expériences et des projets de la société civile (observatoire foncier) ».

Ci- dessous les observations, résolutions et recommandations faites par les différents groupes de travail.

V. LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE I. : « Analyse des risques et atténuations / solutions pour l'opérationnalisation effective de la CONAREF »

- Révisitation du Décret instituant la CONAREF; Insérer dans le décret que : « les membres du SP doivent être nommés par décret du Premier Ministre ou ordonnance du Président République sur proposition du Ministre des Affaires Foncières,
 - Obtenir de la primature un texte pour rendre permanent et stable les animateurs de la CONAREF (solution provisoire par instruction en attendant décret proposé ci-dessus),
 - L'installation effective des coordinations provinciales,
 - Autonomisation de la gestion financière de la CONAREF?
 - La redynamisation de la coordination des Partenaires techniques et financiers et des acteurs de la réforme, y compris les communautés locales,
- En général; Que le gouvernement puisse autonomiser la CONAREF et l'appuyer en augmentant son budget pour lui permettre de réaliser ses activités d'ici octobre 2017*

GROUPE II. « Articulation du projet avec d'autres projets financé par FONARED »

- 1.1.3. / Intégrer dans les groupes thématiques le genre (femme, Pa, jeune) p.16
- Prises en comptes des droits fonciers des femmes et Peuple Autochtones dans l'aménagement du territoire et le foncier.
- 1.3. / opérationnaliser les coordinations provinciales de la réforme foncière dans 2 provinces pilotes (Ituri& Mai-Ndombe) p.17.
- Mettre en place un observatoire sur le foncier au niveau provincial, piloté par CONAREF
- 3.1.1. / Mettre en œuvre 2 projets pilotes de sécurisation foncière dans deux zones à enjeux REDD+ (Ituri& Mai-Ndombe) p.20.
- Question de l'Observatoire du Foncier (Soutenir la réflexion de Michel OMB/Cellule Technique-CONAREF).

Points de convergence de différents projets

- Assurer la sécurité des investissements REDD (convergence)
- Contribuer à la réduction des émissions (convergence)

GROUPE III. « Capitalisation des expériences et des projets de la société civile (observatoire foncier) ».

- L'installation et le fonctionnement effectif des Coordinations Provinciales ainsi que les ramifications à la base dans les ETD (*capitaliser les informations du niveau le plus bas et les faire remonter au niveau national*).
- L'autonomisation tant administrative, technique que financière de la CONAREF est requise
- La révisitation du cadre juridique instituant la CONAREF, dont le Décret, dans ses dispositions qui stipulent que les membres de la CONAREF sont nommé et relevés de leurs fonctions par le Ministre des Affaires Foncières (*Que la CONAREF sorte du joug politique, à l'exemple du comité national ITIE*)
- l'indépendance et l'autonomie de la CONAREF prime sur la duplication des structures parallèles, tel que la création d'un observatoire qui est sans objet.
- Renforcer les capacités des conseils consultatifs de forêts là où ils sont opérationnels
- Créer des cadres de concertations foncières pour traiter des questions foncières,
- Elaborer un Mapping des ONG de la Société Civile qui œuvrent dans le foncier et diffuser les informations au niveau national;
- La participation de la CONAREF dans d'autres projets intégrés et capitaliser les informations est requise. (L'Environnement, Aménagement du Territoire, Agriculture, etc.) .

VI. CONCLUSION DE LA PLENIERE

Après les restitutions en plénière, une équipe restreinte composée des Experts de la CONAREF et de **Ministère des affaires foncières**, CONAREF a été constituée afin d'harmoniser les différentes activités retenues, tenant compte des observations et recommandations des groupes en atelier et de manière à privilégier l'appui institutionnel pour assurer le fonctionnement effectif de la CONAREF et l'opérationnalité des coordinations provinciales deux provinces pilotes choisies dans les zones à enjeux REDD+ (Ituri et Mat-Ndombe).

LE RAPPORTEUR

Charles MBALAMBALA KAYOYO
Expert Foncier et Immobilier/CONAREF

Annexe 4.

CHRONOLOGIE DE L'APPUI DE ONU-HABITAT/GLTN À LA RÉFORME FONCIÈRE

Depuis 2011, ONU-Habitat a apporté un soutien substantiel à la plupart des activités visant à mettre en place l'infrastructure juridique et institutionnelle du processus de réforme et les points saillants sont les suivants:

- Juin / 2011: Recrutement d'un Expert international des politiques foncières d'ONU-Habitat basé à Kinshasa pour soutenir le Ministère des Affaires Foncières en fournissant des orientations sur le processus de réforme.
- Août / 2011: L'Expert en politique foncière rédige un rapport recommandant un processus de politique foncière qui jette les bases d'un processus de la réforme global et participatif.
- Décembre / 2011: Le Président de République annonce le processus de réforme foncière dans son discours d'investiture.
- Mai / 2012: Le Premier Ministre publie publiquement le plan de travail du gouvernement (2012-2016) et il souligne la nécessité d'une réforme foncière et d'une amélioration de la gouvernance foncière en RDC.
- Juillet / 2012: Un atelier national de lancement de la réforme foncière est organisé par le Ministère des Affaires Foncières sous le Haut patronage du Président de la République avec un soutien substantiel et technique d'ONU-Habitat/GLTN. Une feuille de route sommaire est élaborée et approuvée, énonçant les principes de base d'une réforme foncière inclusive et globale en RDC.
- 30 octobre 2012: Une consultation des partenaires techniques et financiers est organisée sous la direction Ministère des Affaires Foncières pour présenter la feuille de route de la réforme foncière. Les résultats de la réunion comprennent:
 - a) Un engagement du gouvernement par le Vice-Premier ministre pour une contribution financière annuelle du budget national, à partir de 2013 (après un premier appui de 500 000 USD pour 2012).
 - b) Confirmation des intérêts des partenaires techniques et financiers pour appuyer le processus;
 - c) Accord des bailleurs de fonds sur la nécessité de mettre en place un organe de coordination des partenaires techniques et financiers.
- 21 février 2013: Première réunion de coordination des partenaires techniques et financiers organisée sous le secrétariat d'ONU-Habitat pour discuter de l'atelier de validation de l'étude du cadre d'évaluation de la gouvernance foncière (LGAF). Des mécanismes de coordination sont convenus entre les partenaires techniques et financiers pour appuyer le processus de réforme.
- 30 mai 2013: Deuxième réunion de coordination des partenaires techniques et financiers.
- 31 mai 2013: Décret établissant le CONAREF approuvé par le Gouvernement de la RDC.
- Juin / 2013: Retraite stratégique de quatre jours pour élaborer un programme de travail de quatre ans pour le processus de réforme foncière par un groupe d'experts nationaux et internationaux sous la coordination d'ONU-Habitat / GLTN. Cela s'inspire du programme foncier d'ONU-Habitat/ GLTN élaboré plus tôt en décembre 2012.
- 4 juillet / 2013: Réunion de coordination des partenaires techniques et financiers pour présenter le document du programme de travail.
- 18 juillet 2013: Inauguration officielle du CONAREF par le Vice-Premier Ministre.
- 20 juillet / 2013: Décret ministériel publié pour la nomination des membres du CONAREF.
- Juillet / 2013: Réunion inaugurale du CONAREF sous la présidence du Ministère des Affaires Foncières. Il visait à présenter la stratégie de réforme foncière et à élaborer un plan de travail. Les points clés suivants peuvent être mis en évidence:
 - a) Nécessité d'élaborer un règlement intérieur de la CONAREF.

- b) Élaborer des termes de référence pour la création de la CONAREF au niveau provincial.
- c) Élaborer un programme de formation pour les membres du CONAREF.
- 31 août 2013: Deuxième réunion de la CONAREF pour discuter de la logistique du CONAREF. Une demande a été envoyée au ministre de l'Infrastructure pour mettre à la disposition de la Commission un bureau. Une autre demande a été faite au Cabinet du Premier ministre pour financer les activités initiales du processus de réforme foncière. Une évaluation des besoins a été rédigée et jointe à la demande.
 - Septembre / 2013: Première réunion de la Comité de Pilotage du CONAREF
 - Novembre / 2013: Recrutement du secrétaire permanent du Secrétariat technique avec le financement d'ONU-Habitat.
 - 18 janvier / 2014: Arrêté ministériel définissant les règles de fonctionnement de la CONAREF.
 - 3 février / 2014: Feuille de route produite pour la création des organismes provinciaux de coordination CONAREF.
 - 4 mars / 2014: Réunion des partenaires techniques et financiers.
 - Mai / 2014: Ouverture des bureaux du CONAREF.
 - Juin 2015: Atelier d'évaluation du processus de la réforme foncière avec un appui substantiel et technique de UN-Habitat/ GLTN
 - 1er Décembre 2015 : Réunion entre le Ministre des Affaires Foncières et les Partenaires Techniques et Financiers ;
 - 30 Mars 2016 : Réunion du Comité de Pilotage de niveau ministériel créé par le décret du 9 Décembre 2015;
 - 7 Juin 2016 : Atelier technique de présentation de l'étude sur la revue du secteur foncier
 - 4 Août 2016 : Réunion de la Cellule Technique de la CONAREF pour l'adoption des TDR de l'élaboration du document de politique foncière.

